

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 13 mars 2025

Présents : Patrice Maire, Mickaël Devaux, Yannick Bernard, Valérie Ducret, Céline Acerbis, Alexandre Duffroy, Stéphane Rousseau

Absent : Sylvain Rietmann

Excusé : Nicolas Cousaert (a donné procuration à Yannick Bernard)

Secrétaire de séance : Alexandre Duffroy

Le Compte rendu du dernier Conseil municipal (06/02/2025) ne fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité par les membres présents.

Sujet n°1 : Validation vente de parcelle

Un candidat souhaite se porter acquéreur de la parcelle n°1 ZI 131 au lotissement les champs malins pour un montant de 53 824€ TTC.

Cette vente est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil (7 voix pour, 1 abstention).

Sujet n°2 : Validation du compte administratif

Monsieur le Maire procède à la lecture en détail du compte administratif 2024.

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil pour laisser les membres du conseil procéder au vote.

Validation à l'unanimité du compte administratif 2024 et du compte administratif lotissement 2024 (7 voix pour).

Compte Administratif 2024 Commune

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions 2024	759 419.00 €	759 419.00 €	631 764.00 €	631 764.00 €	1 391 183.00 €	1 391 183.00 €
Opérations de l'exercice 2024	358 062.45 €	594 630.98 €	323 128.56 €	25 830.74 €	681 191.01 €	620 461.72 €
Résultats reportés 2023		204 067.49 €		100 138.27 €	0.00 €	304 205.76 €
Résultat cumulé	358 062.45 €	798 698.47 €	323 128.56 €	125 969.01 €	681 191.01 €	924 667.48 €
Résultat de Clôture : C		440 636.02 €		-197 159.55 €		243 476.47 €
RAR				131 511.00 €		131 511.00 €
TOTAL C + RAR		440 636.02 €		-65 648.55 €		374 987.47 €
Résultat global						374 987.47 €

Compte administratif 2024 Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions 2024	987 316.00 €	987 316.00 €	734 805.00 €	734 805.00 €	1 722 121.00 €	1 722 121.00 €
Opérations de l'exercice 2024 A	622 768.89 €	622 513.89 €	618 815.09 €	462 488.75 €	1 241 583.98 €	1 085 002.64 €
Résultats reportés B 2023		201 089.39 €		23 989.31 €	- €	225 078.70 €
Résultat de l'exercice: A+B= C	622 768.89 €	823 603.28 €	618 815.09 €	486 478.06 €	1 241 583.98 €	1 310 081.34 €
Résultat 2024		200 834.39 €		- 132 337.03 €		68 497.36 €

Informations et courriers divers :

- Présentation d'une demande emplacement Food truck pour la vente de burgers.
Monsieur Jean Janet vient se présenter devant le Conseil pour faire une demande d'emplacement pour son Food truck.
M. Janet est titulaire d'un CAP restauration.
Il souhaite venir sur la commune de Montrond une fois par semaine (d'avril à septembre dans un premier temps) de 17h30 à 22h environ. Il aurait besoin d'un branchement électrique mais pourrait également utiliser un groupe électrogène.
Il proposera des burgers, tacos, américains, frites, boissons, et va privilégier les produits locaux. Il installera des mange-debout, et proposera (les premières semaines) des animations.
Les membres du conseil sont favorables à cette installation hebdomadaire sous réserve que le commerçant local ne s'y oppose pas.
- Demande d'installation d'un Food truck pour la vente de pizzas sur la commune. Les membres du Conseil sont réservés car déjà 2 demandes d'emplacements en attente à ce jour.
- Entretien divers : l'employé communal va nettoyer et remettre en état les abords du stade de foot. La commune va également réserver le balayage de la RN5 et des trottoirs.
- SICTOM : nous dénombrons déjà plusieurs incivilités sur le village, notamment des sacs poubelle gris déposés dans les bacs bleus devant la supérette. Les locataires ont donc été informés du déplacement des bacs bleus afin de limiter ce genre de désagrément.

Nous dénombrons aussi d'autres incivilités comme des excréments d'animaux domestiques autour de la supérette. Un rappel va être fait aux propriétaires d'animaux. Le non-ramassage d'excréments est un acte répréhensible, passible d'une contravention de quatrième classe allant jusqu'à 750 € selon l'article 634-2 du Code pénal.
- La commune possède plusieurs drapeaux qui sont abîmés et qui doivent être changés.
- L'achat du semoir sera finalement possible au tarif de 700€ HT (au lieu de 900€ HT comme indiqué dans le dernier CR du 06/02/2025).
- La commune va également se renseigner sur la possibilité de mettre certains panneaux « stop » sur la commune, notamment sur les sorties de lotissement qui sont des priorités à droite mais qui restent dangereuses.

Le maire, Patrice Maire



Le secrétaire, Alexandre Duffroy

